

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC

TRIBUNE CFTC



15 mai 2014

**Les organisations syndicales
CGT - CFTC - FO - CFDT - UNSA – SNUP
de la Caisse des Dépôts et Consignations
se mobilisent avec les personnels pour dire « STOP »
à la baisse du pouvoir d'achat**

ENSEMBLE, NOUS EXIGEONS

La revalorisation des rémunérations

La politique d'austérité fait peser, depuis des années, une contrainte lourde sur les rémunérations des personnels publics et privés de la CDC. Cela fait 4 ans que la direction bloque les augmentations collectives et que le point d'indice n'a pas été revalorisé.

Les personnels, publics et privés, subissent une véritable baisse de leur pouvoir d'achat accentuée cette année pour les salariés privés par la mise en place de la nouvelle loi de finances concernant la fiscalisation de la cotisation santé employeur, effective sur les revenus 2013, pour les fonctionnaires par une hausse des cotisations retraites.

L'ensemble des organisations syndicales signataires revendiquent au sein de la CDC une mesure spécifique « Pouvoir d'achat »

LES ORGANISATIONS SYNDICALES REVENDIQUENT :

- **La revalorisation du point d'indice** tant pour les fonctionnaires que pour les salariés.
- **Un supplément uniforme d'intéressement.**
- **L'augmentation** du pourcentage de la masse salariale pour le calcul de l'intéressement.

**Les organisations syndicales
CGT - CFTC - FO - CFDT - UNSA - SNUP
APPELLENT LES PERSONNELS PUBLICS ET PRIVES DE LA CDC
A UNE JOURNEE NATIONALE D'ACTION ET DE MOBILISATION
ET A PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS UNITAIRES.**

Monsieur le Ministre faut-il vous dire merci ?

Le Premier ministre a confirmé les mesures annoncées l'an dernier :

- 5 points d'indice aux agents de catégorie C,
- gel du point d'indice jusqu'en 2017 pour toutes les autres catégories.

Dès février 2013, la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu avait annoncé « ce coup de pouce » envers les fonctionnaires les plus mal payés et le gel du point d'indice pour tous les autres.

- La première mesure s'est traduite au 1er février 2014 par l'ajout, pour la catégorie C, d'un échelon aux 2e, 3e et 4e grades et de la modification de la durée de certains échelons de la grille indiciaire. Soit une augmentation de 4,6 € à 46 € mensuels.

Cette revalorisation a entraîné un chevauchement avec les rémunérations les plus basses de la catégorie B, une hausse a donc été prévue pour ces dernières.

- La deuxième mesure doit se traduire par l'attribution de 5 points d'indice aux agents de catégorie C à compter du 1er janvier 2015. La moitié des 5 millions de fonctionnaires appartiennent à cette catégorie (les autres étant en catégorie B ou A).
- Enfin, le Premier ministre a annoncé que le gel du point d'indice fera l'objet "*d'un réexamen chaque année, au regard de la croissance et des résultats du redressement économique de notre pays*"...

Les premiers résultats de l'enquête sur les salaires de la fonction publique en 2012 parus le 16 avril 2014 font état d'un constat qui se passe de commentaire :

La dernière revalorisation du point d'indice, de 0,5 %, remonte à 2010 et par conséquent les salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2011 et 2012 ont à nouveau baissé.

Compte tenu de l'inflation, la baisse s'élève à - 0,8 % en € constant.

